

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2012-010 créant l'unité mixte de recherche U 1071 ;

Vu la décision n° 2016-18 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1071 ;

Vu la décision n° 2017-22 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1071 ;

Vu la décision n° 2021-13 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1071 ;

Vu la décision n° 2025-96 nommant Madame Mathilde BONNET directrice de l'unité mixte de recherche U 1071 ;

DECIDENT :

Article 1 : Il est mis fin, pour convenances personnelles, aux fonctions de Madame Mathilde BONNET, directrice de l'Unité mixte de recherche U 1071 intitulée « Microbes, intestin, inflammation et susceptibilité de l'hôte ».

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 18 juin 2026.

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Didier SAMUEL

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE